

**ARRÊTÉ DEP-2026-264 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Propreté et d'Hygiène ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Propreté et d'Hygiène pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Laurent FOUCHER, professionnel

Vice-présidente :

Madame Mathilde GAGNEAU, enseignante

Enseignants :

Madame Betty DELCROS

Monsieur Nicolas SIMPERE

Professionnels :

Madame Jocelyna BODIN

Monsieur Patrick BELLOQ

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET